Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 AVR. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **25 mars 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **29**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : M. VLODY René – Mme SILOTIA Natacha – M. RIVIERE Lucien

Procuration : M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. Lucien RIVIERE** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 6.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ Vente des parcelles AS 1333 et AS 1338

- Actualisation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 5 en date du 5 novembre 2010 le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles cadastrées AS 1333 et 1338 pour la réalisation d'un espace commercial en amont du giratoire de la RD11.

L'acquéreur des parcelles étant la SCI DU SQUARE représentée par Monsieur Orly DARTY.

Une promesse de vente a été signée dans ce cadre le 19 mai 2011 moyennant un prix principal de 663 000 euros pour les parcelles AS 1333 d'une superficie de 181 m² et AS 1338 d'une superficie de 4566 m². Le délai de réalisation de la promesse a été prorogé le 3 décembre 2012 pour une durée de 24 mois. Le futur acquéreur a sollicité de la Commune une nouvelle prolongation de six mois.

L'évaluation domaniale initiale datant de plus de trois ans, la Commune a, par courrier en date du 24 septembre 2014, sollicité du service des domaines une actualisation.

Par avis rendu le 06 février 2015, la valeur vénale actuelle des parcelles concernées a été fixée à 713 000 euros pour 4 787 m².

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser la vente des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SCI DU SQUARE

- Autoriser le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
 - Tout document afférent à cette délibération,
 - La prorogation de la promesse de vente,
 - L'acte de vente correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- D'autoriser la vente des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SCI DU SQUARE

- D'autoriser le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
 - Tout document afférent à cette délibération,
 - La prorogation de la promesse de vente,
 - L'acte de vente correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★